



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

La Directrice

Dossier suivi par : Gilles FLUTET
Tél. : 04.67.82.16.36
Mail : g.flutet@inao.gouv.fr

V/Réf : ANAE – AEU_2A_2020_42_Extension de
l'ISDND de Viggianello

N/Réf : GF/SM/LG/133/20

Objet : AEU - ICPE - Projet d'extension de
l'Installation de Stockage des Déchets
Non Dangereux (ISDND)
Commune de Viggianello

La Directrice de l'INAO

à

DREAL Corse SRET PR

Montreuil, le 17 novembre 2020

Par courrier électronique en date du 13 octobre 2020, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, la demande d'autorisation environnementale relative au projet d'extension de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) exploitée par le SYVADEC sur la commune de Viggianello.

La commune de Viggianello est retenue dans l'aire géographique des Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) ci-dessous :

- AOP (Appellation d'Origine Protégée) « Brocciu corse » / « Brocciu »,
- AOP « Coppa de Corse » / « Coppa de Corse – Coppa di Corsica », « Lonzo de Corse » / « Lonzo de Corse - Lonzu » et « Jambon sec de Corse » / « Jambon sec de Corse - Prisuttu » pour la partie de la commune supérieure à 80 mètres d'altitude,
- AOP « Huile d'olive de Corse » / « Huile d'olive de Corse – Oliu di Corsica »,
- AOP « Miel de Corse / Mele di Corsica »,
- AOP « Vin de Corse » ou « Corse – Sartène »,
- IGP (Indication Géographique Protégée) « Clémentine de Corse » et « Pomelo de Corse »,
- IGP viticoles « Ile de Beauté et « Méditerranée ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Ce projet d'extension se situe à l'intérieur du site clôturé de l'actuelle ISDND, sur l'emprise du casier de déchets actuellement en exploitation. Il consiste à augmenter la capacité totale du site de 38 100 tonnes de déchets, en rehaussant la hauteur du casier existant à 128,8 mètres NGF. Toutes les infrastructures en place et les bâtiments existants seront maintenus et réutilisés.

Le pétitionnaire indique que les conditions d'exploitation seront définies afin de limiter les odeurs, d'assurer un traitement du biogaz qui sera produit, de limiter la production des lixiviats et de limiter les rejets dans le milieu extérieur.

L'Institut a noté que ce projet n'entraînera pas de nouvelle consommation d'espaces agricoles ou naturels et demande toutefois qu'une attention particulière soit portée sur les points suivants :

INAO

12, RUE HENRI ROL-TANGUY
TSA 30003
93555 MONTREUIL CEDEX - FRANCE
TEL : 01 73 30 38 00
www.inao.gouv.fr

- le dimensionnement du système d'étanchéité du fond et des flancs de casier qui doit être adapté à la nouvelle capacité du site,
- l'envol des déchets légers pour les limiter au maximum,
- l'insertion paysagère du site avec une végétalisation adaptée à la nouvelle hauteur du casier.

Aussi, sous réserve que le pétitionnaire respecte l'ensemble des dispositions prévues dans le dossier de demande pour minimiser les nuisances et éviter les pollutions du milieu naturel (air, sols, eaux souterraines et superficielles, ruisseau de Vetricelli et rivière du Rizzanese), l'INAO ne s'opposera pas à ce projet.

Marie GUITTARD

Copie : DDTM 2A

INAO

12, RUE HENRI ROL-TANGUY
TSA 30003
93555 MONTREUIL CEDEX - FRANCE
TEL : 01 73 30 38 00
www.inao.gouv.fr